

Sri Lanka

Objectifs principaux

- Promouvoir des solutions durables au sort des personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI) en raison du conflit, par le biais de projets de retour et de relogement ciblés.
- Surveiller les conditions globales de protection et de sécurité des PDI les plus vulnérables, en particulier des femmes et des enfants, en accordant une attention particulière à la lutte contre les problèmes de violence sexuelle et sexiste.
- Offrir une protection et des conseils juridiques aux individus ayant perdu des documents tels que des certificats de naissance et de décès, des cartes nationales d'identité et des titres de propriété foncière et immobilière.
- Aider les Gouvernements sri-lankais et indien à mettre en œuvre un programme de rapatriement librement consenti pour les réfugiés résidant dans des camps au sud de l'Inde.
- Continuer à faire campagne pour l'adhésion à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967, à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.
- Participer aux efforts déployés par l'ONU pour atténuer les effets du tsunami conformément à la Stratégie de transition des Nations Unies pour Sri Lanka, en mettant l'accent sur l'égalité de traitement des personnes déplacées en raison du conflit et à la suite du tsunami.



Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
PDI	337 000	317 000
PDI de retour	49 000	35 000
Rapatriés	15 000	20 000
Demandeurs d'asile	100	250
Divers réfugiés	100	120
Total	401 200	372 370

Total des besoins : 8 827 990 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Sri Lanka traverse actuellement une étape décisive, marquée par une montée des tensions politiques et militaires à l'approche de l'élection présidentielle de novembre 2005. Les affrontements militaires et les assassinats politiques ciblés ont contribué à un climat de peur généralisé. Ces événements, de même que les effets dévastateurs du tsunami survenu dans l'Océan Indien le 26 décembre 2004, constituent de sérieux revers qui nuisent aux tentatives de redressement du pays. La communauté internationale a par conséquent intensifié ses efforts pour insuffler un regain d'énergie au processus de paix, et une proposition de reprise des pourparlers a été négociée.

L'UNHCR a immédiatement répondu à la catastrophe provoquée par le tsunami en autorisant la distribution de ses réserves locales aux régions affectées. Cette intervention visait principalement à couvrir les besoins humanitaires relevés dans les zones d'opération de l'UNHCR. Elle s'est inscrite dans la réponse des Nations Unies à l'appel du Secrétaire Général, qui a exhorté toutes les organisations à aider les Gouvernements régionaux à subvenir de manière efficace aux besoins immédiats. Compte tenu de son action de protection et d'assistance en faveur des PDI victimes du conflit, l'UNHCR a plaidé pour un traitement équitable des personnes déplacées, que ce soit en raison du conflit ou à la suite du tsunami.

Lorsque le tsunami a frappé, le pays comptait déjà 353 000 personnes déplacées par le conflit, dans l'attente d'une solution durable et digne. Parmi elles, plus de 70 000 individus résidaient dans des centres sociaux gérés par les autorités et étaient considérés comme les plus démunis. La catastrophe naturelle a provoqué le déplacement de plus de 570 000 personnes supplémentaires. Beaucoup ont cherché refuge chez des amis ou des parents, tandis que les autres étaient recueillis dans des bâtiments publics ou des lieux d'hébergement collectifs. Il a été reconnu que ces structures n'apportaient qu'une solution temporaire et que la reconstruction prendrait plusieurs années. C'est pourquoi le concept d'abris de transition a été défini par l'UNHCR, qui a joué un rôle clé dans l'appui fourni au Gouvernement pour coordonner l'aide internationale aux régions touchées. En septembre 2005,

un abri de transition avait été prodigué à tous ceux qui en avaient besoin. Sur les 55 000 abris construits pour les victimes du tsunami, 4 000 ont été fournis par l'UNHCR.

Par ailleurs, on estime que 130 000 réfugiés sri-lankais vivaient à l'étranger au début de l'année 2005. Environ 70 000 d'entre eux étaient hébergés dans des camps dans l'État de Tamil Nadu, en Inde.

Contraintes

Bien que le cessez-le-feu ait été maintenu, la violence s'est perpétuée à petite échelle tout au long de l'année 2005, en particulier dans l'est du pays. L'extrême fragilité de l'état de paix, qui demeure instable et fréquemment interrompu, rend la planification du programme d'intervention en faveur de Sri Lanka pour le moins laborieuse. D'importants obstacles entravent la recherche de solutions durables au sort des personnes encore déplacées à l'intérieur du pays en raison de problèmes de sécurité persistants : privation des terres et pauvreté généralisée, faiblesse des investissements dans les infrastructures des régions ravagées par la guerre, difficultés d'intégration sur place, et notamment de génération de revenus, non-restitution des terres et des biens et présence constante de mines.

Fin 2004, le tsunami survenu dans l'Océan Indien a provoqué de nouvelles dévastations. D'ici le début 2006, l'UNHCR devrait avoir cessé de participer à toutes les activités de secours liées à cette catastrophe, sauf dans le domaine de la protection. L'Organisation continuera à plaider pour l'égalité des efforts en faveur des PDI, qu'elles aient été déplacées en raison du conflit ou à la suite du tsunami.

Stratégie

Protection et solutions

On peut raisonnablement penser que la majorité des personnes déplacées par le conflit qui ont l'intention et la possibilité de rentrer dans leur localité d'origine l'auront fait d'ici la fin 2005. En 2006, l'accent devra donc être mis sur les solutions de remplacement, telles que le relogement et l'intégration sur place des personnes restantes. C'est pourquoi l'UNHCR a entrepris de dresser le profil des



Cela fait plus de dix ans que l'UNHCR vient en aide aux personnes qui ont été déplacées par le conflit interne au Sri Lanka. En janvier 2005, l'UNHCR a ouvert le camp de Manatkadu pour accueillir 210 familles déplacées à la suite du tsunami. Ici, une famille à Jaffna : ayant survécu au raz-de-marée mais ayant tout perdu dans la catastrophe, elle vient de recevoir de nouveaux filets de pêche. *UNHCR / H. J. Davies*

communautés de PDI touchées par le conflit, afin d'identifier les personnes ayant besoin d'une aide dans la recherche d'une solution permanente. L'Organisation s'attachera également à atténuer les obstacles aux retours. Cela supposera notamment de plaider pour l'attribution de terres, le défrichage

de la jungle, la construction d'abris, la création de structures d'assainissement et d'approvisionnement en eau, ainsi que la lutte contre les problèmes de protection et de sécurité.

Parmi les interventions menées pour assurer la protection des personnes figure la restitution des documents officiels, tels que les certificats de naissance, de décès et de mariage et les titres de propriété foncière ou immobilière perdus lors du conflit ou du tsunami. En outre, l'UNHCR étudiera comment donner aux communautés les moyens d'assurer leur autosuffisance et de choisir en connaissance de cause et en toute indépendance la solution durable qui leur convient. L'Organisation intensifiera ses efforts pour promouvoir l'intégration sur place et pour conseiller les autorités concernant le changement de statut des personnes ayant trouvé des solutions de remplacement.

Depuis 2002, l'UNHCR a mis en œuvre un petit programme de facilitation des rapatriements en provenance d'Inde, conçu comme une « soupape de sécurité » pour dissuader les réfugiés d'avoir recours à des moyens dangereux ou illégaux pour rentrer dans leur pays. Dans le cadre de son mandat, l'UNHCR continue à surveiller les conditions de protection et les possibilités de réintégration des réfugiés de retour d'Inde.

Assistance

D'ici décembre 2005, l'UNHCR aura achevé sa participation à la coordination des abris et à la fourniture de produits de première nécessité aux personnes déplacées par le tsunami. Pour les populations déplacées par le conflit, l'Organisation mettra l'accent sur les activités d'assistance destinées à enrainer les rapatriés dans leurs communautés d'origine ou dans le lieu où ils ont choisi d'être relogés. Il s'agit notamment d'améliorer les infrastructures et de plaider pour des projets de génération de revenus à petite échelle. Ces efforts seront coordonnés avec les projets de réhabilitation ou de reconstruction permanentes à plus long terme. Par sa présence et son appui matériel, l'UNHCR veillera au bien-être global des personnes encore déplacées et de celles qui sont rentrées chez elles. Une assistance humanitaire immédiate sera dispensée aux PDI de retour ou extrêmement vulnérables. Sachant que l'accent est mis sur la recherche de solutions durables, une importance accrue sera accordée à l'assistance ciblée sur les communautés disposées à être relogées ou réintégrées. Cette assistance prendra la forme d'abris, d'une réhabilitation à petite échelle des infrastructures, d'une mobilisation des communautés et d'activités génératrices de revenus.

Effet escompté

Le réseau de protection composé des bureaux extérieurs de l'UNHCR et des ONG locales et internationales continuera à surveiller la situation globale des droits de l'homme et à répondre aux besoins des groupes vulnérables exposés à des risques. Par ailleurs, l'Organisation a mis en place des formules transitoires pour veiller à ce que le retour et la réintégration des PDI et des réfugiés soient viables et efficaces. L'UNHCR prodiguera des informations précises et une assistance immédiate aux personnes désireuses de rentrer, d'être relogées et/ou d'être réinsérées. Dans cette optique, l'Organisation sollicitera l'appui de l'équipe des Nations Unies dans le pays et d'autres organisations, y compris de donateurs bilatéraux, afin de contribuer à la viabilité des solutions adoptées.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2006, l'UNHCR emploiera 18 expatriés, parmi lesquels des administrateurs auxiliaires et des VNU, ainsi que 67 collaborateurs nationaux.

La délégation de l'UNHCR à Colombo est responsable de la gestion globale du programme et des relations avec le Gouvernement, les ambassades et les ONG. Pour assurer une présence adéquate dans les régions touchées, l'Organisation gèrera six bureaux extérieurs. La sous-délégation de Vavuniya supervisera les bureaux de Mannar, Kilinochchi et Jaffna et celle de Trincomalee sera responsable du bureau de Batticaloa.

Coordination

Le concept des « 4 R » (Rapatriement, Réinsertion, Réhabilitation et Reconstruction) constitue le fondement de l'approche adoptée par l'UNHCR pour les problèmes de transition. L'Organisation œuvrera activement en faveur d'une planification et d'une coopération conjointes avec les acteurs du Groupe multilatéral, tels que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, ainsi qu'avec différentes institutions des Nations Unies. La stratégie opérationnelle prévoit en outre un projet axé

sur les « 4 R », conjointement mené par le PNUD, l'OIT, l'UNICEF et l'UNHCR au nord et à l'est de Sri Lanka.

Le programme de protection et d'assistance de l'UNHCR est directement coordonné avec l'action du Gouvernement sri-lankais. Par le biais d'un partenariat stratégique avec le ministère des Secours, de la Réhabilitation et de la Réconciliation (MRRR), l'Organisation veille à ce que ses programmes soient en accord avec les priorités nationales et gouvernementales. Le ministère définit et coordonne la politique gouvernementale en matière d'aide à la réhabilitation et de secours aux PDI et aux réfugiés rapatriés.

Bureaux
Colombo
Batticaloa
Jaffna
Kilinochchi
Mannar
Trincomalee
Vavuniya

Partenaires
Organismes gouvernementaux
Agents gouvernementaux des districts
Bureau du recensement
Conseil provincial du nord-est
Ministère de l'Administration publique et de l'Intérieur (Département général de l'état civil)
Ministère des Secours, de la Réhabilitation et de la Réconciliation
Ministère du Vanni

ONG

Association of Women with Disabilities
Bridge Asia Japan
Campaign for Development and Solidarity (FORUT)
 Conseil danois pour les réfugiés
 Conseil norvégien pour les réfugiés
Foundation for Co-Existence
Jaffna Social Action Centre
Lanka Jatika Sarvodaya Shramadana Sangamaya
Peace and Community Action
Rural Development Foundation
 Société sri-lankaise de la Croix-Rouge
Women in Need
Women's Development Centre

Autres

Banque asiatique de développement
 Banque mondiale
 Commission nationale des droits de l'homme
 FAO
 GTZ
 OIT
 OMS
 PAM
 PNUD
 UNICEF
 VNU

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	2 737 229
Appui opérationnel aux partenaires	463 666
Assistance juridique	2 132 888
Besoins domestiques	673 927
Education	12 475
Santé	9 980
Services communautaires	712 831
Transport/logistique	165 235
Total des opérations	6 908 230
Appui au programme	1 919 760
Total	8 827 990